

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/06/2022

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Jimmy BARBARIT, Joël RAFIN, Kévin GENTREAU, Jérôme MALADRY, Manuel ROBLIN et Dominique BERNARD.

Absents excusés : Madame Odile SINQUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Kévin GENTREAU, Madame Michelle DELETANG.

Monsieur Joël RAFIN a été élu secrétaire de séance.

BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE A L'ATELIER TECHNIQUE RUE DU RÊVE D'OR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du bâtiment rue du Rêve d'or en base de vie et local technique, il convient de procéder au raccordement avec le réseau EDF.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'ENEDIS :

1 109.40€ HT- 1 331.28€ TTC

Accord du Conseil Municipal

BRANCHEMENT D'EAU POTABLE A L'ATELIER TECHNIQUE ET AU LOCAL N°2 RUE DU RÊVE D'OR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du bâtiment rue du Rêve d'or en base de vie et local technique, il convient de procéder au raccordement avec le réseau AEP.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la SAUR :

1 064.50€ HT- 1 277.40€ TTC

D'autre part, dans le cadre de la future rénovation du local n°2, il convient de prévoir le raccordement avec le réseau AEP.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la SAUR :

1 064.50€ HT- 1 277.40€ TTC

Accord du Conseil Municipal

ETUDE DE FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR LES LOCAUX RUE DU RÊVE D'OR

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser une étude de filière d'assainissement non collectif pour l'aménagement des locaux rue du Rêve d'Or.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de SICAA études :

375.00€ HT- 450.00€ TTC

Accord du Conseil Municipal

ETUDES CONCERNANT LE LOTISSEMENT LA FRÊNAIE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a sollicité deux géomètres pour l'aménagement du lotissement la Frênaie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 2 propositions :

GEOMETRES	Mission d'avant-projet	Mission foncière	TOTAL
SCP BOURGOIN	2 800.00€ HT	1 150.00€ HT	3 950.00€ HT
GARCIA -THOUZEAU	2 484.00€ HT	1 380.00€ HT	3 864.00€ HT

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le cabinet Garcia-Thouzeau propose en complément la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 3 036.00€ HT (prix ferme et non révisable).

D'autre part, il convient d'ajouter à ces prestations le volet environnemental.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 2 propositions :

PAYSAGISTES DPLG	Honoraires
TANGUY Gwénaél (travaillant avec Bourgoin)	2 600.00€ HT
CÔTÉ PAYSAGE (travaillant avec Garcia-Thouzeau)	2 495.00€ HT

Le Conseil Municipal retient la proposition du géomètre GARCIA-THOUZEAU concernant l'aménagement du lotissement la Frênaie avec la mission de maîtrise d'œuvre en complément pour un montant total de **6 900.00€ HT** ; la proposition du cabinet Côté paysage concernant la mission environnementale pour un montant de **2 495.00€ HT**.

PARTICIPATION AUX SORTIES SCOLAIRES DES ÉCOLES D'ANGLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'accord de principe existant entre les communes dont les élèves sont scolarisés dans les écoles d'Angles pour les modalités de participation aux différentes sorties scolaires. Depuis 2019, il n'y a pas eu de participation à cause du COVID.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accorder aux écoles d'Angles une participation de 20€ par an et par élève domicilié à la Jonchère, concernant les sorties scolaires de l'année scolaire 2021-2022.

DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS- BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que, conformément à l'article L 2321-2 28° du CGCT, les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions versées sur les comptes 204x.

Il précise que jusqu'à la fin de l'exercice 2021, les subventions versées (comptes 204x) pour le budget principal étaient amorties sur 5 ans mais à partir de l'exercice 2023, il convient de redéfinir ces durées d'amortissement pour les nouvelles subventions versées afin d'être en adéquation avec la durée de vie du bien subventionné.

Monsieur le Maire propose de fixer, pour l'exercice 2023 :

- A 5 ans la durée d'amortissement des subventions versées pour le financement de biens mobiliers, de matériel ou d'études ;

- A 30 ans la durée d'amortissement des subventions versées pour le financement de biens immobiliers ou d'installations ;

- A 40 ans la durée d'amortissement des subventions versées pour le financement de projets d'infrastructure d'intérêt national.

Accord du Conseil Municipal

DEVIS PRESTATIONS ARCHIVES

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'un archiviste du Centre de Gestion est venu visiter le local archives de la mairie le 9 mai afin d'effectuer un chiffrage pour la réorganisation de la salle d'archives et la réalisation des tris et éliminations réglementaires.

Il présente au Conseil Municipal le devis établi par le Centre de Gestion :

Le tarif journalier 2022 est fixé à 240€, soit 6 240€ pour 26 jours de travail estimé, sachant qu'il y a possibilité de scinder cette mission sur 2 exercices budgétaires, soit 13 jours en 2025 et 13 jours en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 6 240.00€ ;

- **SOUHAITE** que cette mission soit scindée sur 2 exercices budgétaires, soit 13 jours en 2025 et 13 jours en 2026 ;

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS DE VENDÉE GRAND LITTORAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2021 du service de gestion des déchets ménagers de Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2021 du service de gestion des déchets ménagers de Vendée Grand Littoral.

SUBVENTION COMMERCE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le budget commerce reste déficitaire en 2021, en partie à cause de la crise COVID : une subvention du budget principal est donc toujours nécessaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention du budget principal vers le budget commerce d'un montant de **22 690.04€**, correspondant au résultat de clôture de l'exercice 2021.

Accord du Conseil Municipal

TARIF RANDONNÉE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs pour la randonnée qui aura lieu le 11 septembre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif VTT à 5.00 € par personne ;
- **FIXE** le tarif pédestre à 5.00 € par personne.

MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET (RAJOUT)

Monsieur le Maire explique qu'à partir du 1er juillet 2022, toutes les collectivités devront dématérialiser tous leurs actes (arrêtés, décisions et délibérations). Néanmoins, une dérogation est possible pour les communes de moins de 3 500 habitants. Elles pourront choisir entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique. Ce choix pouvant être modifié ultérieurement si besoin, il est proposé de conserver la publication sur papier.

Accord du Conseil Municipal

COMMISSIONS

- Bâtiments :
 - Bâtiment rue du Rêve d'Or : attente chiffrage pose du modulaire
 - Chambres d'hôtes : travaux effectués
- Voirie : réunion juillet pour travaux aménagement rue de la Casse à Pierre/ rue du Marchais
- Fêtes :
 - Point sur l'organisation de la fête du 31/07
 - Randonnée du 11/09/2022 : circuits validés

QUESTIONS DIVERSES

- PLUi : compte-rendu des réunions
- Fibre optique : poteaux posés
- Ouverture commerce : à 8h30 pour juillet et août
- Assainissement collectif : réunion avec les communes de St Benoist/ St Cyr et Curzon
- Référent POLLENIZ : Joël RAFIN
- Arrêt bus rue du Grand Buisson : demande en cours

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 25 juillet 2022

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 04 juillet 2022

Le Maire